

ASSURANCE COLLECTIVE

CONDITIONS DE RENOUELEMENT EN VIGUEUR LE 1^{ER} JANVIER 2025

Contrat 9995 - Fédération autonome de l'enseignement (FAE)

RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS¹

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01-01-2024 ²	TAUX DE RENOUELEMENT AU 01-01-2025 ²				VARIATION
Vie de base de l'adhérent - <i>1^{er} 10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait (selon le montant d'assurance)</i>						
- 10 000 \$	0,41 \$	0,44 \$				7,3%
- 25 000 \$	1,03 \$	1,10 \$				
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - <i>Facultative (par famille)</i>	0,69 \$	0,74 \$				7,2%
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1 000 \$ d'assurance)		HOMME		FEMME		0,0%
		Non fumeur	Fumeur	Non fumeuse	Fumeuse	
- Moins de 30 ans	--	0,018 \$	0,031 \$	0,007 \$	0,015 \$	0,0%
- 30 à 34 ans	--	0,018 \$	0,031 \$	0,007 \$	0,015 \$	
- 35 à 39 ans	--	0,025 \$	0,035 \$	0,012 \$	0,015 \$	
- 40 à 44 ans	--	0,037 \$	0,058 \$	0,015 \$	0,023 \$	
- 45 à 49 ans	--	0,061 \$	0,095 \$	0,023 \$	0,039 \$	
- 50 à 54 ans	--	0,100 \$	0,150 \$	0,058 \$	0,086 \$	
- 55 à 59 ans	--	0,162 \$	0,247 \$	0,086 \$	0,131 \$	
- 60 à 64 ans	--	0,301 \$	0,393 \$	0,131 \$	0,201 \$	
- 65 à 69 ans	--	0,426 \$	0,556 \$	0,185 \$	0,284 \$	
- 70 à 74 ans	--	0,529 \$	0,693 \$	0,231 \$	0,353 \$	
- 75 ans et plus	--	1,141 \$	1,493 \$	0,498 \$	0,761 \$	
Salaire de longue durée - <i>Obligatoire (en % du salaire annuel)</i>	1,537 %	1,586 %				3,2%
Assurance maladie - Obligatoire						
- Maladie 1						
Individuelle	48,41 \$	54,59 \$				12,8%
Monoparentale	70,68 \$	79,70 \$				
Familiale	116,39 \$	131,23 \$				
- Maladie 2						
Individuelle	66,74 \$	75,25 \$				12,8%
Monoparentale	100,60 \$	113,42 \$				12,7%
Familiale	163,18 \$	183,98 \$				
- Maladie 3						
Individuelle	90,58 \$	102,13 \$				12,8%
Monoparentale	136,22 \$	153,59 \$				
Familiale	217,10 \$	244,79 \$				
- Maladie 4						
Individuelle	110,16 \$	123,62 \$				12,2%
Monoparentale	165,96 \$	186,21 \$				
Familiale	265,88 \$	298,28 \$				

EXEMPLE DES COÛTS PAR PÉRIODE DE PAIE (26)

Statut : Actif < 63 ans
 Salaire : 100 246 \$
 Montant d'assurance vie : 25 000 \$
 Salaire longue durée : Oui

Assurance maladie :	Maladie 1			Maladie 3		
	Régime au 01-01-2024 ²	Renouvellement au 01-01-2025 ²	Variation	Régime au 01-01-2024 ²	Renouvellement au 01-01-2025 ²	Variation
PROTECTION	Coûts	Coûts	Variation	Coûts	Coûts	Variation
Individuelle	108,70 \$	116,84 \$	8,14 \$	150,87 \$	164,38 \$	13,51 \$
Monoparentale	130,97 \$	141,95 \$	10,98 \$	196,51 \$	215,84 \$	19,33 \$
Familiale	176,68 \$	193,48 \$	16,80 \$	277,39 \$	307,04 \$	29,65 \$
Exemptée	60,29 \$	62,25 \$	1,96 \$	60,29 \$	62,25 \$	1,96 \$

¹ La taxe de vente du Québec de 9% doit être ajoutée à ces primes. La prime payable par la personne adhérente correspond à la prime indiquée réduite, s'il y a lieu, de la contribution de l'employeur.

² Il y a un congé de primes partiel applicable au régime d'assurance vie de l'adhérent, d'assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge, d'assurance salaire de longue durée et au régime d'assurance maladie, et ce, pour toute l'année.